



COMMUNE DE LACONNEX
www.laconnex.ch

Laconnex, le 25 août 2009

Madame Arlette ORTIS
Madame Sandra ROBYR
Architectes urbanistes SIA
Avenue de Chamonix 3 a
1207 GENEVE

Concerne: étude d'un nouveau règlement communal de construction

Mesdames,

Votre lettre du 31 juillet 2009 relative à l'objet cité en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Nous relevons tout d'abord que nul ne conteste le travail effectué en 1973 par votre bureau et que le document relatif à cette étude a servi depuis de référence, notamment pour la rédaction de préavis en matière d'autorisations de construire.

Toutefois, le règlement de construction élaboré sur la base de cette étude et adopté par le Conseil d'Etat le 4 juillet 1974 étant aujourd'hui caduc faute d'avoir été validé dans le délai de huit ans dès l'entrée en vigueur de la LAT (janvier 1980), notre commune s'est vue contrainte de prévoir l'élaboration d'un nouveau document afin d'éviter que le village ne se développe de façon non contrôlée.

La décision a donc été prise de mandater un bureau spécialisé dans le but d'élaborer ce nouveau document (règlement, plan de quartier ou de site) permettant par ailleurs une meilleure utilisation de la zone à bâtir par une augmentation de l'indice d'utilisation du sol, ceci afin d'offrir de nouvelles possibilités de logements.

De plus, la commune souhaite examiner si des possibilités d'extension de la zone à bâtir sont souhaitables à moyen ou à long terme.

Enfin, il s'agit également de faire légaliser les affectations publiques sises en zone agricole et d'examiner les besoins futurs en équipements sportifs.

Pour cela, notre Conseil municipal a estimé à l'unanimité qu'un regard extérieur, neuf et non conditionné par le passé ou par des contingences locales devait être privilégié, tout en gardant en mémoire le travail effectué il y a 35 ans.

Nous nous permettons d'ajouter que les discussions concernant ce nouveau règlement durent depuis plusieurs mois comme vous pouviez le constater en lisant les procès-verbaux des séances du Conseil municipal qui sont régulièrement publiés sur notre site internet www.laconnex.ch.

Nous ajoutons aussi que la décision du Conseil municipal, réuni en séance du 20 avril 2009, d'ouvrir un crédit à cet effet a été prise dans le respect total des exigences qui nous sont imposées par la Loi sur l'administration des communes (LAC), à savoir:

- L'ordre du jour de la séance a été dûment affiché au pilier public 10 jours ouvrables avant la séance.
- Comme toutes les autres, cette séance était publique. Vous aviez donc la possibilité d'y assister et même d'y exprimer vos remarques ou vos questions au point 6 de l'ordre du jour intitulé "Questions du public".
- En conformité avec la LAC, la délibération prise lors de cette séance a été affichée au pilier public du 27 avril au 18 mai et n'a pas suscité de réactions particulières dans les délais impartis.

En conséquence, vous aviez tout loisir de vous exprimer dans les délais légaux et nous avouons être un peu surpris par le caractère pour le moins tardif de votre réaction.

A la suite de cette décision et compte tenu du montant de cette étude qui ne nécessite pas de passer par les marchés publics, nous avons demandé à des bureaux spécialisés en la matière et recommandés par les services cantonaux de faire une offre détaillée et chiffrée. Sur cette base et après auditions, la commune a retenu le bureau URBAPLAN pour effectuer cette étude dont le montant sera nettement inférieur à la somme de CHF 150'000.— allouée par le Conseil municipal.

Enfin, nous vous informons que des séances publiques ainsi qu'une exposition sont prévues pour que l'ensemble de la population puisse s'exprimer sur ce projet.

Pour terminer, nous regrettons le ton polémique que vous avez cru devoir utiliser à l'égard d'autres prestataires de service, dont le siège social est situé sur la commune de Laconnex, alors même que votre bureau se trouve en ville de Genève.

Nous espérons ainsi avoir répondu à vos questions et vous prions d'agréer, Mesdames, nos salutations les plus distinguées.

Catherine KOUMROUYAN
adjointe

Hubert DETHURENS
maire

Philippe LADERMANN
adjoint